

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERAL
Séance du 05 novembre 2014**

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents : Mme Denise BUHL, Maire

M André SCHICKEL, M René SPENLE, Mme Charlotte WODEY, adjoints,
Mme Catherine WEBER, M Robert GEORGE, M Thomas LITZLER Mme Danielle
TRAPPLER, M Denis THOMANN, Mme Régine ZINGLE, M Stéphane ROESS, Mme Manuela
VIEIRA, Mme Christiane BEZOLD, M Bertrand SPIESER, Mme Chantal HEIL

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de Séance : Mme VIEIRA, conseillère municipale, assistée par M. Althusser

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
- 2) Approbation du PLU révisé
- 3) Admission en non-valeur d'une créance
- 4) Achat terrains
- 5) Taxe d'aménagement
- 6) Décision modificative
- 7) Acceptation don
- 8) Mise à disposition de personnel
- 9) Désignation d'un « correspondant défense » :
- 10) Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 11) Divers

----- * -----

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion signature du registre des délibérations

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 08 octobre 2014.
Mme Christiane BEZOLD demande la rectification suivante sur le point 7 (alinéa relatif à la Commission communication) : elle n'a pas souhaité que le « S'Dorfblettla » soit **supprimé mais réduit de quatre éditions à deux.**

Point 2 – Approbation du PLU révisé

VU le code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 31/08/2011 prescrivant la révision du P.L.U. ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 28/08/2013 arrêtant le projet de P.L.U. ;

VU l'arrêté municipal du 18/02/2014 prescrivant l'enquête publique sur le projet de P.L.U. ;

Madame le Maire rappelle le contexte du déroulement de l'enquête publique relative au projet de PLU, la tenue d'une réunion d'information avec les personnes publiques associées après enquête publique pour faire le point sur les modifications à apporter au projet de P.L.U. pour tenir compte de la consultation des personnes publiques dans le cadre de l'article L.123-9 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme ainsi que des résultats de l'enquête publique : l'ensemble ayant été présenté au conseil municipal dans sa séance du 8 octobre 2014.

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur.

Entendu l'exposé de Madame le Maire rappelant au Conseil Municipal les modifications qu'il y a lieu d'apporter au projet de P.L.U. pour tenir compte de la consultation des personnes publiques dans le cadre de l'article L.123-9 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- La mise à jour de la liste des granges-marcairies (bâtiments d'intérêt architectural et patrimonial pouvant bénéficier d'un changement de destination, repérés sur les plans de zonage en zones A ou N, listés en annexe du règlement), réécriture et harmonisation de la rédaction des articles A.2.2. et N 2.1. s'y référant suite aux remarques émises par les services STAP, ARS, DDT, C.A. sur ce dispositif ;
- les zones potentiellement inondables : le zonage est modifié pour donner suite aux remarques de l'Etat en fonction de la cartographie transmise par ses services, et mieux préserver la population du risque inondation ;
- le secteur AUt-gare est réduit légèrement en superficie afin d'éviter et de s'éloigner des boisements linéaires repérés par CIGAL : il s'agit de tenir compte d'une remarque de l'Etat et de l'Autorité environnementale.

Plus accessoirement, le rapport de présentation et le règlement sont complétés en fonction des demandes des divers services ayant émis des remarques (à noter la diminution de la taille des parcelles en zone agricole suite à une remarque de la Chambre d'Agriculture).

Elle rappelle les résultats de l'enquête publique. Au cours de celle-ci, les principales remarques ont concernés les secteurs AUt et plus accessoirement l'OAP n°1 et la localisation d'une résidence seniors.

La réduction de la superficie du secteur AUt-gare côté Ouest et Nord-Est est actée, la rédaction de l'OAP n°1 est adaptée (la localisation de la résidence seniors pourra être faite ailleurs dans le village).

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au dossier avec une réserve et des recommandations. La réserve concernait la réglementation de la zone A à mettre en conformité avec l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique de captage d'eau potable et la première recommandation concernait la réhabilitation des granges-marcairies ; la réserve est levée et la recommandation suivie par la modification apportée au dossier et détaillée plus haut.

La seconde recommandation avait trait à l'OAP n°2 et est également suivie puisque le raccordement au réseau d'assainissement communal sera imposé.

Enfin dans sa dernière recommandation le commissaire enquêteur attire l'attention de la municipalité sur la nécessaire association de la population sur les futurs projets.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

par 14 voix pour et une abstention

(Mme Christiane BEZOLD, par rapport à la zone AUt du chemin des sources)

- d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

DIT

par 14 voix pour et une abstention

(Mme Christiane BEZOLD, par rapport à la zone AUt du chemin des sources)

- que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.L.U. est tenu à la disposition du public à la mairie de Metzeral aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé est transmise au Préfet du Haut-Rhin.

Point 3 : Admission en non-valeur d'une créance :

Un locataire d'un appartement communal au 11, rue de Sondernach est redevable à la Commune d'une somme de 379,67€, relative à des factures d'eau de 2011 à 2013.

Le Trésorier de Munster ayant épuisé toutes les procédures de recouvrement sans succès, demande que cette créance soit inscrite en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PRONONCE à l'unanimité

- l'admission en non-valeur de cette créance. Les crédits sont suffisants au chapitre 65 du budget eau-assainissement.

Point 4 : Achat terrains

ERDF envisage la construction d'un transformateur sur une parcelle cadastrée section AP n° 61

(0.81 are) appartenant aux conjoints GRAFF Frédéric, Ralph et Anne Marie. Afin d'éviter une emprise d'un ouvrage d'ERDF sur domaine privé, et après avis des propriétaires, la commune se porte acquéreur de cette parcelle pour un prix forfaitaire de 100€.

Par ailleurs, il subsiste une parcelle privée de 8 m² attenante à la parcelle 61, appartenant à Mme Pascale JAEGY et M. Sylvain SCHAFF. Afin de conserver un ensemble foncier cohérent, il est proposé au Conseil d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'acquérir ces deux parcelles aux conditions sus mentionnées,

DIT à l'unanimité

- Que les crédits sont disponibles au budget primitif 2014

AUTORISE à l'unanimité

- Madame le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à ces acquisitions.

Point 5 : Taxe d'aménagement :

Instaurée en mars 2012, la taxe d'Aménagement créée dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, s'est substituée à la Taxe Locale d'Equipement. Elle est applicable aux opérations de constructions, d'agrandissement et aménagements soumis aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

La délibération instaurant la taxe d'aménagement a été prise pour une période de 3 ans, et sera donc échue au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- de reconduire la délibération du 03 novembre 2011 relative à la taxe d'aménagement sans limitation de durée,
- de maintenir le taux de 3%.

Point 6 : Décision modificative :

Lors du vote du budget primitif de 2014, aucune embauche supplémentaire n'avait été prévue. Suite à des arrêts maladie de longue durée au service technique, à la mise en place de l'agence postale, et au remplacement d'une ATSEM à partir du mois de novembre, les crédits votés doivent être ajustés, suite à ces embauches. Afin d'assurer le paiement des frais de personnel (payés et organismes sociaux) fin 2014, il est nécessaire de majorer le chapitre 012 de 25.000€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

de voter les crédits suivants :

Dépenses :	+ 25.000 au chapitre 012
Recettes :	+ 7.000 au 70688 (versement aide de la Poste)
	+ 16.000 au 752 (revenus des immeubles)
	+ 2.000 au 7788 (Produits exceptionnels)

Point 7 Acceptation d'un don :

Suite à la visite d'une délégation de la Commune chez M. Mme Roger APFFEL en l'honneur de leurs 55 années de mariage et des 91 ans de Monsieur, ces derniers ont fait parvenir un chèque de 200€ destiné au fleurissement de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- d'accepter ce don destiné au fleurissement.

Point 8 : Mise à disposition de personnel

Une ATSEM va devoir subir une intervention chirurgicale fin novembre. Afin d'assurer la continuité du service à l'école maternelle, une embauche temporaire devra être effectuée.

Aussi, le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

et hors la présence de Mme Manuela VIEIRA,

d'autoriser Madame le Maire :

- à signer une convention avec l'association « Les Trolles » afin de mettre à la disposition de la Commune une animatrice de la structure le temps de l'arrêt de travail ;
- à rembourser chaque mois selon la facture établie, le salaire et charge de la ou des personnes mises à la disposition de l'école maternelle.

Point 9 : Désignation d'un «correspondant défense» :

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Dans les Communes, un élu doit être désigné pour occuper cette fonction, qui sera le relais d'information et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la Commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité,

- M. Thomas LITZLER pour occuper cette fonction.

Point 10 : Comptes rendus des commissions:

Commission communication :

M. Robert GEORGE informe le Conseil que la prochaine réunion se tiendra le 20 novembre prochain pour la parution du prochain « Dorfblettla » fin décembre.

Conseil d'école :

Mme Manuela VIEIRA fait part au Conseil des discussions lors du dernier Conseil d'Ecole du 03/11/2014 à 17h30

- 37 enfants à l'école maternelle et 46 en élémentaires

- Nouveaux rythmes scolaires : d'un point de vue de l'enseignement pour les enfants "c'est idéal" sauf à la maternelle.

- Validation des règlements intérieurs de l'école maternelle et de celui de l'école primaire

- La Directrice Anne Jaeglé soumet également le PPMS rédigé pour l'école de Metzeral.

- Nouveau projet d'école 2014 à 2017 avec 3 grands axes : la résolution de problèmes, l'orthographe et l'allemand.

- Voyage à Paris en Mai 2015 : les CP (que 4 et en plus à l'école maternelle) ne participeront pas. Souhait des parents et de l'enseignante de maternelle qui devrait se faire remplacer pour assurer l'accueil des GS

- Divers : Fête de Noël le 19/12 avec vente d'objets confectionnés par les enfants de l'école. Participation de l'école maternelle par un chant à la fête de Noël des personnes âgées le 21/12. La question a été posée sur l'heure de passage, éventuellement entre 11h30 et 11h45 ?

Crémation des sapins prévue le 09/01/2015.

Remerciement à la commune pour les rosiers "déplacés", et la sonnette (maternelle) et l'évier, le tableau (primaire)

Commission évènementiel :

Mme Danielle TRAPPLER fait part au Conseil des visites à venir : anniversaires du mois d'octobre : 85 ans : Mme Alice SPENLE, 92 ans : M. Jean EHRHARD, 80 ans : Mme Emma PFINGSTAG, 80 ans : Mme Yvette GANTNER.

Au vu des nombreuses manifestations à venir, elle sollicite les membres de la commission et plus largement du conseil pour les préparations des diverses salles.

Commission Forêts :

M. André SCHICKEL informe le Conseil qu'une visite de la forêt communale aura lieu le 15 novembre prochain avec l'ONF.

Point 11 : Divers – informations

DP (déclaration préalable) :

- CREDIT MUTUEL : mise en accessibilité de l'établissement bancaire 7, Place de la Mairie.

ERDF : L'entreprise SOBECA intervient actuellement pour le compte d'ERDF dans le secteur rue de la Gare, rue de la Carrière puis rue du Gaschney afin de remplacer les transformateurs. Une campagne d'enfouissement du réseau de haute tension est également en cours depuis l'usine Valon

jusqu'à Sondernach ;

Chasse : deux conventions de gré à gré ont été signées avant le 31 octobre. Le lot n°1 de 431 ha situé Gilbling – Braun – Sommerlitt – Sillacker, Fecht de Mittlach jusqu'au ruisseau de la Wormsa est remis en location par voie d'appel d'offres de même que le lot intercommunal ; la commission de dévolution se réunira le 8 janvier 2014 ;

Sapeurs-pompiers : M. Thomas LITZLER demande que la peinture au sol en face de la caserne soit refaite et sollicite la pose d'une chaîne devant le garage où est hébergé le véhicule léger. Malgré le panneau d'interdiction de stationner, des véhicules sont régulièrement garés devant ce garage ce qui nuit au bon fonctionnement des secours ;

Toilettes publiques : Mme Christiane BEZOLD demande les horaires d'ouverture des toilettes publiques. Ceux-ci ont été fermés et l'enseigne a été démontée suite à de nombreuses incivilités.

Madame le Maire informe le Conseil :

- qu'une visite de la carrière est programmée le 22 novembre prochain ;
- que le CCAS se réunira très prochainement en fonction de l'emploi du temps du Pasteur R. STAHL, pour faire le point sur les dossiers en cours au niveau du fonds de solidarité et qui concerne des habitants de la commune ;
- qu'un repas réunissant le Conseil Municipal et le personnel communal avec les conjoints, sera organisé le 24 janvier 2015,

Manifestations à venir :

- 8 novembre à 20h30 ou 9 novembre à 14h30 concert de la chorale Vogesia
- 9 novembre 2014 à 10h30 : Messe du Souvenir à l'église de l'Emm
- 11 novembre 2014: Commémoration au Chêne Millet
- 11 novembre 2014 : Commémoration au monument aux morts (défilé mairie - monument aux morts)
- 21 novembre 2014 à 19h30 : Honorariat de l'ancien maire et des anciens adjoints à la salle des fêtes
- 30 novembre 2014 à 17h00 : Concert de l'aveut « Les amis de l'Emm » avec la chorale des enfants du conservatoire de Colmar
- 14 décembre 2014 à 17h00 : Concert de l'aveut « la musique Ilienkopf » au Temple protestant
- 19 décembre 2014 à 17h00 : Fête de Noël des enfants - Place de la mairie(organisée par l'école et les Trolles)
- 21 décembre 2014 à 12h00 : Fête de Noël des Aînés

La séance est close à 22 Hrs 05.

Le Maire,
Denise BUHL

